UIT-T N.17

SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT

MAINTENANCE DES CIRCUITS RADIOPHONIQUES INTERNATIONAUX ET DES TRANSMISSIONS TELEVISUELLES INTERNATIONALES

SURVEILLANCE DE LA TRANSMISSION

Recommandation UIT-T N.17

(Extrait du Livre Bleu)

NOTES

1	La Recommandation N.17 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule IV.3 du Livre Bleu. C	e fichier est	un
extrait	du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à	i celui du Liv	vre
Bleu et	t les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).		

2	Dans la présente Re	ecommandation, le terme	«Administration»	désigne	indifféremment	une	administration	de
télécomn	nunication ou une ex-	ploitation reconnue.						

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation N.17

SURVEILLANCE DE LA TRANSMISSION

Une surveillance de la transmission est assurée dans les CRI extrêmes au moyen de haut-parleurs et/ou de dispositifs à indication visuelle (indicateurs de crête, volumètres, oscilloscopes, etc.). Les appareils de surveillance de la transmission doivent pouvoir donner des indications à la fois visuelles et auditives.

Les circuits radiophoniques numériques établis sur des systèmes à 2048 kbit/s comprennent une voie de signalisation radiophonique, ce qui permet l'échange de l'information de service, par exemple:

- les signaux de base de temps pour la transmission,
- les signaux d'identification,
- le type de circuit pour programmes radiophoniques acheminé.

Ces renseignements seront décodés par des dispositifs appropriés afin de déterminer les éléments de taxation conformément aux spécifications de la Recommandation N.18.